

Accueil de convalescence concomitant de l'aidant et de l'aidé



Secteur médico-social, Secteur sanitaire

Porteur de projet :

Association Joie de Vivre (SSR/EHPAD), Association / Collectif / Syndicat, Privé non lucratif, Verdon
Brigitte directrice

Public :

Personnes âgées

Territoire de l'action :

Bassin de vie du Bergeracois Dordogne, Région ALPC

Coordonnées :

combe de Biron
24540 Lolme 05 53 74 47 40
joie-de-vivre@wanadoo.fr

● Action de soin

Nous assurons à l'occasion de l'hospitalisation d'un aidant (affection aiguë, accident, intervention chirurgicale) nécessitant une convalescence à l'issue du séjour hospitalier, un accueil concomitant de l'aidant et de l'aidé (personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée). L'aidant est accueilli dans le service SSR pour sa convalescence et l'aidé est accueilli en hébergement temporaire au sein de l'EHPAD auquel le SSR est adossé. Les prises en charge sont distinctes, les lieux d'hébergement et les équipes de soignants également. Des temps de regroupement de l'aidé et de l'aidant sont organisés dans la journée, à l'occasion des repas ou des animations.

Cette prise en charge concomitante permet :

- de rassurer l'aidant qui sait que la personne aidée est prise en charge.
- de donner à l'aidant toute l'assurance d'un repos et d'une convalescence déchargée du souci de la personne aidée.
- de garder des repères à l'aidé qui comprend grâce aux moments de regroupement que l'aidant ne l'a pas abandonné.
- de maintenir les acquis de l'aidé et de stimuler ses capacités restantes.

A l'issue de la convalescence, Les équipes chargées de l'aidant d'une part, de l'aidé d'autre part, collaborent à la mise en place d'un projet de sortie global et d'un plan d'aide commun au domicile, englobant la situation de l'aidant et de l'aidé et tenant compte de la modification des rapports entre eux qu'a généré la maladie de l'aidant.

L'action a été mise en oeuvre sur le terrain.

identification d'une problématique sur votre territoire à l'aide d'un diagnostic

Pertinence et contexte de l'action

● Objectifs

Cette action a pour objet de régler la prise en charge de l'aidé y compris dans l'urgence, sans hospitalisation en unité Psychiatrique Gériatrique (UPG) solution habituellement activée en cas d'urgence. Elle permet de garder les repères de l'aidé et de préparer son retour à domicile conjointement avec celui de l'aidant.

● Thématique

[Aide aux aidants](#)

● Innovation

Cette action participe d'un parcours coordonné du patient .

Cette pratique permet une réintroduction de l'aidant et de l'aidé au domicile avec un plan d'aide ajusté.

Cette pratique permet la mise en place d'un projet de retour à domicile évalué, sécurisé et assurant une pérennité du maintien à domicile de l'aidant et de l'aidé

Impact

● Résultats

réduire le nombre de personnes âgées dépendantes mise en UPG ou en institution médico-social dans l'urgence, éviter le traumatisme qui en résulte qui est un facteur d'aggravation de leur état. C'est également une solution plus économique qu'une hospitalisation

● Reconnaissance de l'action

Pas de reconnaissance officielle